

6.9

Information sur les valeurs en circulation

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Fonds CSA

Vu la demande présentée le 4 février 2008;

vu les articles 34 et 35 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accorde la prorogation de 10 jours des délais prévus aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 34 de la Loi, soit jusqu'au 15 février 2008, 25 février 2008 et 5 mars 2008 respectivement, concernant le placement de parts de :

Fonds CSA Actions
Fonds CSA Équilibré
Fonds CSA Obligations
Fonds CSA Sécurité

et prolonge jusqu'au 25 février 2008 la durée du placement à l'aide du prospectus simplifié du 23 janvier 2007.

Fait à Montréal, le 5 février 2008.

Michel Vandal
Chef du service des fonds d'investissement

Décision n°: 2008-MC-0191

Fonds NexGen

Vu la demande présentée le 11 janvier 2008;

vu les articles 34 et 35 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accorde la prorogation de 60 jours des délais prévus aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 34 de la Loi, soit jusqu'au 9 avril 2008, 19 mai 2008 et 29 mai 2008 respectivement, concernant le placement de comptes ordinaires, comptes grande valeur, comptes très grande valeur, comptes services intégrés et comptes institutionnels avec frais à l'acquisition et avec frais reportés (collectivement, les « séries » de parts de :

Fonds enregistré de valeur mondial NexGen

et catégorie gains en capital, catégorie remboursement du capital, catégorie crédit d'impôt pour dividendes et catégorie croissance composée d'actions des séries de :

Fonds à gestion fiscale de valeur mondial NexGen de NexGen Investment Corporation

et prolonge jusqu'au 9 mai 2008 la durée du placement à l'aide du prospectus simplifié du 6 mars 2007.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 1^{er} février 2008.

Michel Vandal
Chef du service des fonds d'investissement

Décision n°: 2008-MC-0170

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Bowater Incorporated

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Bowater Incorporated.

Décision n°: 2008-MC-0206

Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada.

Décision n°: 2008-MC-0205

Emergis Inc.

Révoque l'état d'émetteur assujetti de Emergis Inc.

Décision n°: 2008-MC-0203

6.9.5 Divers

Aucune information.